

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° N 2020-29 du 2 octobre 2020 portant fin de fonction  
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK2030483S

Le président,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° N 2020-21 du 11 mai 2020 du président de l'Établissement français du sang nommant Mme Isabelle BOYER aux fonctions de directrice des ressources humaines du siège de l'Établissement français du sang,

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin aux fonctions de directrice des ressources humaines du siège exercées par Mme Isabelle BOYER, à compter du 2 octobre 2020.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 2 octobre 2020.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
FRANÇOIS TOUJAS